

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 09 Avril 2024
Convocation du 02 avril 2024

N° 2024_04_015

Objet : Finances – Vote du budget annexe ZA Les Estrades 2024

Le 09 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC salle du Conseil communautaire sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI,

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38
Vote contre : pour : 38 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux finances procède à la présentation détaillée du projet de budget annexe ZA Les Estrades 2024.

Le volume global du budget primitif du budget principal de la communauté de communes s'élève, tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à xxx €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- . au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- . au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 854.00	129 854.00
Investissement	70 090.04	70 090.04
Total	199 944.04	199 944.04

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la séance du Conseil communautaire du 19 mars 2024, relative aux orientations budgétaires pour 2024,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024_04_015-DE

SLO

Vu la délibération du 3 mars 2022, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le budget primitif du budget annexe Za Les Estrades 2024 de la communauté de communes
comme suit :

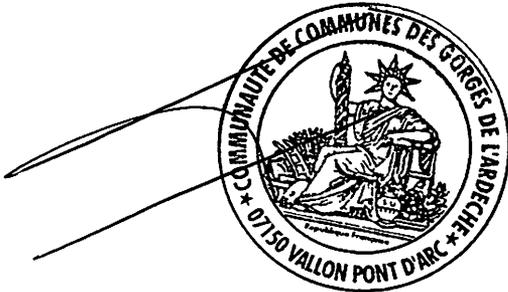
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 854.00	129 854.00
Investissement	70 090.04	70 090.04
Total	199 944.04	199 944.04

Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Arrête le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif du budget annexe Za Les Estrades pour 2024 et autorise le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois intercommunaux,

Le Président

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONJ